



**Eidgenössische Kommission gegen Rassismus
Commission Fédérale contre le Racisme
Commissione Federale contro il Razzismo
Cumissium Federala cunter il Razzissem**



Les arrêts rendus par un tribunal contribuent à clarifier l'application de la loi contre le racisme

La CFR note avec satisfaction qu'un arrêt fondé sur la loi contre le racisme LCR a été prononcé à Saint-Gall. Il est vrai que la mise en oeuvre de la LCR pose problème car il est souvent difficile de juger si un fait tombe ou non sous le coup de cette loi. En matière de jurisprudence, ce n'est pas la réserve qui est de mise, mais des jugements courageux et soigneusement motivés, qui aideront à éliminer ce manque de clarté.

La condamnation des déclarations xénophobes contenues dans le prospectus électoral d'un parti montre bien la responsabilité qui incombe aux politiciens, partis et institutions gouvernementales lorsqu'il s'agit de créer un climat propice au racisme ou tendant à prévenir celui-ci. La CFR estime que les études scientifiques bien documentées, comme le rapport "*L'extrémisme de droite en Suisse*" d'Altermatt et Kriesi, qui mettent en lumière ce genre de relation de cause à effet, sont importantes et nécessaires. Elle approuve en outre les campagnes telles que "*Ensemble contre le racisme*" du BSC Young Boys. L'enthousiasme suscité par le sport ne doit pas fournir l'occasion de faire subir des outrages et brutalités racistes à des joueurs et à des spectateurs. La CFR pense que l'engagement et l'action de sportifs ont une grande influence, notamment sur les jeunes.